

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**  
au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**  
à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine conférant force de loi à la Bulle Pontificale du 21 mai 1931.  
Arrête municipal concernant la circulation.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Résultats obtenus au Baccalauréat à la session de juillet.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Distribution des Prix aux Elèves du Lycée de Garçons et de l'Établissement Secondaire de Jeunes Filles.  
Condoléances officielles.

Obsèques.

Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1217.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Bulle Pontificale en date du 15 mars 1887 ;

Vu la Bulle Pontificale en date du 21 mai 1931 portant nomination de M. l'Abbé Edmond Jacquot, Vicaire Général de Monaco, à la dignité d'Archidiacre de la Cathédrale de Monaco ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Bulle Pontificale en date du 21 mai 1931, susvisée, est déclarée dans toutes ses dispositions comme ayant force de loi, et, à ce titre, sera enregistrée par Notre Conseil d'Etat.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Tarasp (Suisse), le vingt-sept juin mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,

Le Conseiller d'Etat,

J. MAUREL.

**ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Président de la Délégation Spéciale Communale, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur ;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

**Arrêtons :****ARTICLE PREMIER.**

A l'occasion du passage du Tour de France cycliste dans la Principauté et en vue de faciliter l'organisation et le contrôle assurés par « l'Automobile Club de Monaco » le stationnement des véhicules sera interdit le mercredi 15 juillet 1931 de 13 heures à 17 heures :

1° Sur la partie du boulevard de France, comprise entre la place de la Crémaillère et l'avenue Saint-Charles ;

2° Sur la partie du boulevard Princesse-Charlotte, comprise entre le boulevard des Moulins et la place de la Crémaillère.

**ART. 2.**

Le même jour et pendant une heure, à partir du moment où les coureurs du Tour de France seront annoncés, seuls les véhicules venant du côté de Menton et se dirigeant vers la place de la Crémaillère seront autorisés à circuler sur la partie précitée du boulevard Princesse-Charlotte.

**ART. 3.**

Toute infraction au présent Arrêté, sera constatée par des procès-verbaux et poursuivie conformément à la Loi.

Monaco, le 9 juillet 1931.

Le Président  
de la Délégation Spéciale Communale,  
CH. BELLANDO DE CASTRO.

**AVIS & COMMUNIQUÉS****Résultats obtenus au Baccalauréat à la session de juillet****LYCÉE DE GARÇONS****Deuxième partie.**

Mathématiques élémentaires. — *Reçus* : Lassale André, (mention Assez-Bien), Marquet Jean-Charles, Nizza Pierre, Pietri Pierre, Terrier Paul. — *Admissible* : Prestopino Mario.

Philosophie (Ancien régime). — *Reçu* : Giordano Joseph.

Philosophie (Nouveau régime). — *Reçus* : Caponi Régis, Crovetto Louis, Debuissier Jean (mention Assez-Bien), Raoux Raoul (mention Bien), Verani Félix, Vincent Ernest. — *Admissibles* : Canari Michel, Chiararelli Etienne.

**Première Partie.**

Série A. — *Reçus* : Bermond Charles, Bonavita Jean, Bourgenot Louis (mention Assez-Bien), Imperti Adolphe, Torti Marcel (mention Assez-Bien). — *Admissibles* : Besse de Laromiguière Jean, Raffaëlli Joseph, Vilarem Stéphane.

Série B. — *Reçus* : de Bernardi Henri, Bongiovanni Raymond, Borghini Georges (mention Assez-Bien), Castellano Alexandre, Georges Paul, Marchetti Raoul, Melchiorre Ferdinand (mention Assez-Bien), Rey Jean (mention Assez-Bien), Rosengarten Robert.

**ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES****Deuxième partie.**

Mathématiques élémentaires. — *Admissible* : Pinay Jeanne.

Philosophie. — *Reçues* : Esser Elisabeth (mention Assez-Bien), Gastaut Simone (mention Assez-Bien). — *Admissible* : Colly Marie.

**Première partie.**

Série A. — *Reçue* : Berthe Odile. — *Admissibles* : Audoly Geneviève, Notari Roxane.

Série B. — *Reçues* : Semino Eliane, Ughetto Etienne.

**ÉCHOS & NOUVELLES**

Jeudi matin à 8 heures et demie, a eu lieu, sous la présidence de M. le Procureur Général Julien, la distribution des prix aux Elèves du Lycée de Garçons et de l'Établissement d'Enseignement Secondaire de Jeunes Filles.

Les Personnalités Officielles, en tête desquelles on notait S. Exc. le Ministre d'Etat, ont été reçues dans le cabinet du Directeur, par M. Barraud entouré des Membres du Corps Enseignant.

Le cortège a gagné l'estrade dressée au fond de la grande cour du Lycée. A son arrivée, la Musique Municipale a joué l'*Hymne Monégasque*.

M. le Procureur Général Julien a pris place au fauteuil de la présidence ayant à ses côtés : S. Exc. M. Piette ; M. Barraud, Directeur du Lycée ; M. le Conseiller Privé Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale ; M. le Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Directeur du Cabinet du Prince ; M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Canu, Adjoint au Directeur des Relations Extérieures, représentant M. le Secrétaire d'Etat Roussel, absent ; M. Lucien Bellando de Castro, Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ; M. Spitalier, Consul, représentant le Consul Général de France, absent ; M. Bouvier, Consul de Belgique ; M. Hanne, Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat ; M. Taffe, Président de la Maison de France ; M. Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française ; M. Leardi, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne ; M. Ch. Médecin, Président de l'Association des Anciens Elèves ; les Professeurs en robe et de nombreuses notabilités.

M. Barraud a déclaré la séance ouverte et donné la parole à M. Prat, Surveillant Général et Professeur de Sciences Naturelles, qui a prononcé le discours suivant :

Mesdames,  
Messieurs,  
Bien chers Elèves,

Qu'un Surveillant Général soit désigné pour prononcer le discours d'usage d'une distribution des prix, est sûrement chose rare dans les traditions de l'Université, mais, votre nouveau Proviseur, sachant que celui du Lycée de Monaco était aussi professeur de Sciences Naturelles, n'a pas hésité dès son arrivée à lui confier cette tâche.

Vous exposer l'origine, le développement, l'importance des Sciences Naturelles, et leur attrait, vous montrer aussi la valeur éducative de son enseignement, tel est mon but.

Comme le fait remarquer M. Frédéric Houssay dans son ouvrage « Nature et Sciences Naturelles », « les notions élémentaires dont le développement devait plus tard constituer les Sciences Naturelles furent sans doute les premières idées construites et retenues ».

Par nécessité, notre lointain ancêtre du Paléolithique inférieur sut rapidement distinguer la plante portant des fruits de la plante stérile, les fruits comestibles des vénéneux. Lorsque, de frugivore qu'il était, la lutte pour la vie le transforma en omnivore, faisant de lui un chasseur et un pêcheur, il devint zoologiste.

Doué d'un sentiment exact et profond de la nature, en véritable animalier, l'homme s'attacha de bonne heure à reproduire, par la sculpture et la gravure, la figure des êtres qui vivaient autour de lui. Beaucoup de productions de l'Aurignacien et surtout du Magdalénien sont des chefs-d'œuvre pleins de mouvement et de vie : Mammouths aux longs poils et aux défenses recourbées, Félines aux corps souples, Bisons bondissants, Rennes aux pâturages.

A dépecer des animaux tués à la chasse ou captés à la pêche, il acquit les premiers rudiments d'anatomie. Contusionné dans sa lutte avec ses semblables ou avec les animaux, il sut rapidement soigner les blessures. L'examen des crânes retirés des dolmens et des autres sépultures confirme qu'au Néolithique l'homme avait assez de connaissances d'anatomie pour se livrer à des trépanations, à des incisions et à des cautérisations.

Plus tard, on a des figures antiques de terre cuite représentant différentes parties du corps, notamment des ex-voto montrant les viscères abdominaux. Il est loisible de supposer qu'ils ont été faits dans un but d'enseignement. Une tablette d'argile trouvée en Mésopotamie et conservée au British Museum représente un foie divisé par cases. D'autres foies en bronze ont été découverts dans l'ancienne Etrurie, à Piaccenza. On a aussi des tablettes sumériennes où sont représentées les différentes figures qui peuvent décrire les circonvolutions intestinales.

Puis toujours par monts et par vaux, au cours de ses migrations, l'homme reconnut bien vite, parmi les minéraux, des qualités diverses et sut profiter de quelques-uns pour son usage. Le silex taillé par éclats lui fournit des outils et des armes et les gemmes brillantes des objets de parure. « C'est de toutes ces observations pratiques, accumulées d'abord par un long empirisme, puis peu à peu coordonnées, que la géologie, en tant que science précise, a fini par sortir. Les mines, surtout, ont été, certainement, la principale et la plus ancienne des écoles géologiques. Il y eut là un art primitif dont les secrets furent jalousement cachés pendant des siècles, mais qu'on peut juger par ses œuvres datant au moins de mille à deux mille ans avant notre ère ». L. de Launay : « La Science Géologique ».

Les premières connaissances, transmises de génération en génération, constituèrent un enseignement, un rudiment de classification et de spécification ; longtemps la science demeura à ce stade. Dans les plus vieux écrits, poèmes sanscrits, hiéroglyphes ou papyrus égyptiens, textes bibliques ou homériques, ce qui est relatif aux animaux et aux plantes ne renferme que des noms ou l'indication sommaire des qualités par lesquelles les êtres signalés sont utiles comme aliments ou remèdes. Mais l'activité cérébrale nécessaire à la conservation de la vie n'a pas tardé à dépasser son objet, elle a engendré la curiosité désintéressée. L'homme a voulu comprendre ce qui l'entourait ; d'où la naissance de la science. Peu à peu, par étapes successives, il s'est élevé des notions très simples jusqu'à la complexité des études actuelles.

La botanique paraît la plus ancienne et la plus parfaite des Sciences Naturelles. Sans végétaux, en effet, pas d'animaux ; en l'absence des plantes qui la recouvrent d'un manteau merveilleux, notre Terre ne serait, suivant l'expression exacte et légendaire de la Bible, qu'un astre vide. Le végétal seul est capable, grâce à sa fonction chlorophyllienne, d'effectuer la synthèse de la matière organique, aux dépens des seuls éléments minéraux du sol ou de l'air, et ce n'est qu'après avoir subi cette première élaboration que, sous leur nouvelle forme, ces éléments deviennent assimilables par le protoplasma animal qui n'est qu'un parasite du règne végétal. En l'absence des plantes, les éléments minéraux du sol resteraient inutilisés et la vie animale serait impossible.

Ici, nous touchons au problème le plus troublant qui se pose à l'esprit, celui de la naissance de la vie, car il contient en germe celui de l'origine de l'humanité. La première étape vers l'organisation de la matière vivante a dû être l'assemblage un à un des éléments actuellement essentiels à la vie : hydrogène, carbone, oxygène, azote. Ces éléments forment, avec le soufre, toutes les protéines végétales et animales, et, avec le phosphore, les nucléo-protéines. La vie a du reste utilisé presque tous les éléments chimiques que l'on rencontre dans la nature.

Les bactéries prototrophiques, telles que le Nitrosomonas nitrifiant, capables de se développer en empruntant leur énergie et leurs éléments aux composés chimiques inorganiques, représentent sans doute un des premiers stades des êtres vivants.

Après la phase des bactéries est venue celle des algues bleues et vertes pourvues de chlorophylle, capables d'utiliser l'énergie lumineuse solaire pour fixer le carbone atmosphérique et constituer ensuite, avec les matières minérales puisées dans le sol, les différents produits caractéristiques des végétaux : amidon, sucres, acides, etc...

Les premiers animaux apparus sur la terre furent sans doute des êtres unicellulaires, des Protozoaires se nourrissant directement de bactéries. Les Protozoaires auraient été ensuite l'origine du stade suivant de l'évolution animale, celui des invertébrés pluri-cellulaires qui, à leur tour, auraient donné naissance aux vertébrés.

Mais revenons à la botanique ; ce serait, d'après la tradition, environ 3.000 ans avant l'ère chrétienne qu'un célèbre chinois, Yen-Ti, aurait appris à ses compatriotes à reconnaître les espèces des plantes utiles. Son enseignement, recueilli plus tard et rédigé vers 2.200 avant Jésus-Christ dans le grand ouvrage intitulé « Chou-King », donne la description du blé, du riz, du sorgho, des pois, du millet et du coton. C'est une botanique essentiellement pratique et spécialement orientée vers la recherche des plantes alimentaires.

Les ouvrages hindous viennent ensuite. Ils envisagent les plantes dans un but religieux ou magique ; leurs observations paraissent avoir été transmises par les Chaldéens aux peuples d'Asie Occidentale.

Il faut arriver aux Grecs pour avoir une botanique vraiment scientifique. Les plus anciens savants de la Grèce considéraient déjà les végétaux comme des êtres organisés et vivants, au même titre que les animaux. Cette notion s'affirme chez les Pythagoriciens.

Les écrits d'Anaxagore et d'Empédocle renferment çà et là des idées justes ; mais ce n'est qu'avec Aristote et Stagire (384-322) que nous trouvons le premier inventaire exact des connaissances recueillies en Botanique.

A la Botanique se rattache la Paléobotanique ou Paléontologie végétale. Elle s'occupe des végétaux fossiles. Cette branche de la botanique a pris naissance en France ; les premiers ouvrages où les plantes fossiles soient systématiquement analysées sont ceux de H. Brongniart, datant du début du siècle dernier. Depuis cette époque, cette science, grâce à des savants comme Schimper, Grand'Eury, Renault, Zeiller, de Saporta, a pris un essor considérable.

Avec la Zoologie, ou étude des animaux, il semblerait que nous abordions un terrain nouveau : il n'en est rien ; les animaux vivent et sont organisés comme les végétaux ; le microscope et l'analyse montrent qu'il y a presque identité de forme et de constitution chimique entre une cellule animale et une cellule végétale ; de plus, toutes deux sont le siège de phénomènes physiologiques communs. Botanique et Zoologie sont inséparables.

Dans les premiers temps, la Zoologie est confondue avec la plupart des autres sciences dans l'étude générale de la nature. Toutefois, on ne peut douter qu'elle n'ait été sérieusement étudiée en Egypte. « Le savoir zoologique des Egyptiens, dit Is. Geoffroy Saint-Hilaire, est en effet mis hors de doute par les témoignages de l'histoire sur la religion égyptienne, dont chaque mystère était l'expression allégorique de l'un des grands phénomènes naturels, par les peintures des monuments sur lesquels une multitude d'animaux sont représentés, et presque toujours avec une entente remarquable de leurs habitudes ».

Les Crétois, vers 1.700 avant Jésus-Christ, savaient peindre, à la détrempe sur le stuc humide, avec une étonnante justesse, taureaux, poissons et autres animaux. L'exemple le plus complet que nous ayons, c'est la composition de grandeur naturelle qui décorait les murs d'une salle à Haghia-Triada ; dans un paysage que dominent des roches tapissées de lierre, s'étendent des touffes de crocus, des lis rouges ; caché par un fourré, tête basse, œil fixe, jambes tendues, un chat sauvage se ramasse, prêt à bondir sur un coq de bruyère qui, sans défense, fait le beau.

La Paléontologie animale, ou étude des animaux fossiles, est le complément indispensable de la Zoologie ; son but n'est pas simplement la description ; avec la Paléobotanique, elle s'efforce surtout de démêler les modalités de l'évolution de la Vie dans le passé.

La Paléontologie permet en partie de reconstituer l'évolution des êtres vivants, grâce à l'examen des formes intermédiaires et successives que montrent les fossiles. Ses résultats semblent s'opposer nettement au fixisme ; elle admet la variabilité des espèces et le passage graduel des diverses formes vivantes, les unes aux autres, par voie de descendance et de transformation successives. Elle montre que la faune et la flore se sont graduellement modifiées au cours des ères géologiques, et démontre que l'état actuel du monde vivant n'est que le résultat d'une longue évolution.

Il faut remonter jusqu'à Hérodote pour trouver une première mention des fossiles ; les prêtres égyptiens, affirme-t-il, connaissant les coquilles fossiles, leur attribuaient une origine marine et concluaient que l'Egypte avait été anciennement sous les eaux. Mais, en tant que science, on peut dire que la Paléontologie a été créée de toutes pièces par Cuvier ; il a le premier montré que les terrains d'une région déterminée renferment des faunes qui se succèdent en se modifiant graduellement sur place et qui se renouvellent par l'invasion de formes venues brusquement de contrées lointaines.

La Paléontologie est inséparable de la Géologie ; les deux sciences se complètent mutuellement. Sans l'étude des fossiles, la Géologie ne serait qu'un être boiteux qui se limiterait à la Pétrographie, c'est-à-dire à la connaissance des roches qui constituent l'écorce terrestre ; or, le but principal de la Géologie est de tracer une échelle stratigraphique, complète et universelle permettant, lorsqu'on rencontre un terrain, d'apprécier son âge et de dire s'il est antérieur ou postérieur à un autre.

En dépit de quelques observations remontant à l'Antiquité, la Géologie est une science récente. Des premiers aperçus dignes de remarque n'apparaissent qu'au XVI<sup>e</sup> siècle avec Léonard de Vinci, Bernard Palissy et Agricola. Il appartenait au XVII<sup>e</sup> siècle, avec le danois Nicolas Stenon, d'établir les principes essentiels de cette « Science de la Terre ».

A la Géologie et à la Zoologie se rattache l'Anthropologie ou Histoire naturelle de l'homme, science qui, dans notre région, présente un intérêt tout particulier. Sous l'énergique impulsion de S.A.S. le Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco, dont la noble curiosité scientifique s'exerçait dans tous les domaines, des fouilles entreprises aux grottes des Baoussé-Roussé, entre Menton et Vintimille, ont fourni des résultats d'une importance exceptionnelle. Aussi, je ne saurais trop vous engager, parents et élèves, à aller visiter, dans les galeries du Musée d'Anthropologie de Monaco, les squelettes des négroïdes de la Race de Grimaldi et celui du géant de la Race de Cro-Magnon.

A toutes les subdivisions ou spécialités des Sciences Naturelles touche l'Océanographie ou étude rationnelle des mers. Cette science a pour objet de faire connaître l'intimité de la masse liquide qui recouvre les trois quarts de notre globe. Elle en recherche l'origine, en étudie la nature, en mesure la température, la superficie, la profondeur ; elle en expose les propriétés, les mouvements ; elle révèle la vie immense qui s'agit dans son sein. Tout ce qui concerne l'Océanographie est rassemblé d'une manière remarquable dans les magnifiques collections du Musée Océanographique de Monaco, réunies par S.A.S. le Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco, Fondateur de l'Océanographie moderne. Ces collections, d'une réputation mondiale, chacun doit les connaître ; elles donnent à cette Principauté, petite par son étendue, mais grande par ses Etablissements Scientifiques, un relief incomparable.

Les Sciences Naturelles sont aussi la base de l'Agronomie, ou science agricole, et de la Thérapeutique qui comprend l'Hygiène, la Médecine, la Chirurgie et la Pharmacie. Vous décrire ces sciences serait fastidieux et dépasserait ma compétence. Je n'insisterai point.

Traitées trop longtemps en parents pauvres dans l'Enseignement Secondaire, les Sciences Naturelles n'y ont pris leur véritable place que par la réforme des programmes en 1925. La caractéristique de cette réforme est l'abandon des classifications arides et des descriptions fastidieuses d'organes et de tissus surchargeant inutilement la mémoire, puis l'introduction, dès la classe de sixième, des séances d'exercices pratiques. On a rendu ainsi aux Sciences Naturelles leur véritable caractère, et remplacé l'observation collective, le plus souvent insuffisante ou inefficace, par l'observation individuelle qui, bien dirigée et contrôlée par le dessin, doit conduire à des résultats remarquables. Au cours des exercices pratiques, chacun se rend compte des qualités fondamentales du naturaliste : patience, propreté, habitudes d'ordre et de régularité. Une des phases les plus importantes de ces exercices est le dessin de la préparation. Là, l'élève montre ce qu'il sait et comment il sait. En Botanique, en Zoologie, en Géologie, tout ce que l'on ne peut dessiner peut être considéré comme mal su, mal observé, sinon inconnu. Un bon professeur de Sciences Naturelles dessine au tableau noir en même temps qu'il expose sa leçon ; vous devez, mes chers amis, en véritables disciples, suivre son exemple. Lorsque l'un d'entre vous me répond, ce qui est très rare au Lycée de Monaco, « Je ne sais pas dessiner », il me peine énormément, car je ne lui demande point d'être un dessinateur de premier ordre, mais simplement de savoir tracer sur le papier, ou sur le tableau, des lignes exprimant ce qu'il a vu et ce qu'il pense. Je ne saurais trop insister sur l'importance du dessin, seul capable de former l'esprit à une observation minutieuse. « On peut toujours dessiner, comme on écrit, plus ou moins mal, d'une façon plus ou moins lisible ; mais on peut toujours dessiner. Du reste, on peut apprendre ce que l'on veut et l'élève doit se persuader que le dessin est aussi utile au naturaliste que le burin au graveur, et que, s'il se reconnaît incapable d'acquiescer de ce côté « les connaissances nécessaires, il doit renoncer à ses « études ». (Docteur Paul Girod : « Manipulations de Zoologie »).

Dans les classes des premier et deuxième cycles, les leçons, les directions du travail et les exercices pratiques doivent faire appel très largement aux projections et aux films cinématographiques. A Monaco, grâce à l'esprit averti de votre ancien et aimé Proviseur, M. Jantet, qui vient de nous quitter après une carrière entièrement consacrée au devoir universitaire, vous possédez, bien chers élèves, toutes les pièces nécessaires : squelette humain, écorché, appareil de projections perfectionné, préparations microscopiques, herbier, collections de minéraux. Il manque cependant des squelettes de reptiles, d'oiseaux, et des crânes de mammifères, qui seraient très utiles dans les classes de sixième et de cinquième. Votre nouveau Proviseur, fort épris des Sciences Naturelles, vous les fera obtenir des Pouvoirs Publics, j'en suis persuadé. S.A.S. le Prince Louis II, toujours bienveillant à l'égard du Lycée et toujours disposé à favoriser ce qui peut contribuer au développement intellectuel de la Principauté, n'a jamais hésité à accorder à nos laboratoires tout le nécessaire. Je lui en exprime notre bien respectueuse gratitude et profite de cette occasion pour lui renouveler notre bien vif attachement.

Les Sciences Naturelles (leurs adversaires les plus opiniâtres les reconnaissent) ont une valeur éducative propre ; elles complètent harmonieusement les autres enseignements et font partie intégrante de cet ensemble bien organisé : la culture générale. Méthodiquement, elles contribuent à développer nos facultés intellectuelles, elles ornent notre esprit, nous donnent le désir de rechercher la vérité et nous procurent la joie de connaître. La probité scientifique est la vertu du naturaliste.

Mais il ne suffit point de reconnaître à l'enseignement des Sciences Naturelles une valeur éducative et utilitaire, il faut lui assurer dans l'horaire des Lycées et Collèges une juste place. Une campagne sournoise est, à l'heure actuelle, menée contre lui ; de braves gens, sous prétexte de surmenage, tout en reconnaissant à sa discipline quelque mérite pour la formation de l'esprit et du caractère, estiment que sa suppression totale ou sa mutilation à une ou deux heures par semaine serait un bienfait. Certains l'accusent même d'envahir les autres branches de l'enseignement et de vouloir tout accaparer ; ils craignent d'entendre un jour répéter ce que Tartufe disait à Orgon :

C'est à vous d'en sortir, vous qui parlez en maître, La maison m'appartient .....

penible polémique qui rappelle les relations qui existaient en 1914, au début de la guerre, entre les différentes armes. Chacune, dans un éloge hyperbolique et exclusif, se considérait comme indépendante de sa voisine et accablait les autres de tous ses sarcasmes. La France a failli en mourir. Il est temps, il est grand temps que la liaison se fasse entre les différentes disciplines de l'Enseignement Secondaire, sans quoi, lui aussi, il est menacé de disparaître.

Cependant, en dépit de ces attaques, restons optimistes et faisons confiance au bon sens français qui nous a sauvés pendant la guerre. Il saura conserver aux Sciences Naturelles la place légitime qui leur revient dans l'Enseignement Secondaire.

Vous allez, mes bien chers élèves, partir en vacances ; au cours de vos randonnées à la mer ou à la montagne, entrez franchement dans la Nature. Agissez comme le bon La Fontaine et le grand entomologiste Fabre, flânez le long du chemin, observez autour de vous rochers, végétaux et animaux, ils vous procureront d'immenses joies. De plus, sans vous en douter, ils seront d'excellents maîtres qui, en pleine liberté, contribueront à votre culture générale.

Tandis que les physiciens et les chimistes peuvent travailler leur vie entière sans sortir de leurs laboratoires, les naturalistes ne peuvent se passer d'explorations sur le terrain. Se déplacer au bord de la mer, parcourir plaines, monts et forêts, la boîte d'herboriste sur le dos, le flacon à insectes dans la poche et le marteau de géologue à la main, reste la condition première pour trouver la vérité. D'aucuns, dans cet accoutrement prendront peut-être le pauvre naturaliste pour un inoffensif maniaque ? Qu'importe, cette recherche sur le terrain est la partie la plus importante de sa tâche.

Il y a quelque vingt ans, me trouvant aux environs de Bellegarde en excursion géologique avec mon vénéral et regretté maître W. Kilian, il m'est arrivé l'aventure suivante : Interpellé à la douane sur ce que je portais dans mon sac et ayant déclaré et montré qu'il ne renfermait que des cailloux, je fus pris pour un bonhomme

complètement déséquilibré. Je reverrai toujours le brave douanier me montrer le front de son index en me disant d'un air de pitié : « Passez, Monsieur ».

Je vous souhaite, mes chers amis, au cours de ces vacances, de nombreuses aventures de ce genre ; elles sont les meilleurs souvenirs de ma vie d'étudiant.

M. le Procureur Général Julien, prenant la parole à son tour, s'est exprimé en ces termes :

Pour éphémère que soit l'honneur qui s'attache à la Présidence, honneur dont, certes, je mesure tout le prix, il n'en confère pas moins certaines prérogatives dont deux sont aujourd'hui pour moi particulièrement agréables.

La première, c'est dans cette séance solennelle, familiale cependant, de ramener vos pensées émues et reconnaissantes vers Monsieur le Proviseur Honoraire Jantet qui, avec une conscience, un dévouement, une abnégation de soi qu'on ne saurait trop louer, a consacré seize années de sa vie à la grandeur et la prospérité de cette chère Maison.

L'inévitable émotion qu'on éprouve à abandonner une œuvre de telle envergure a été pour lui tempérée par la qualité — et je donne à ce mot toute sa force, toute son ampleur — de son éminent successeur :

A peine installé dans ses délicates fonctions, Monsieur le Directeur Barraud, qui a eu ses heures glorieuses au cours de la Guerre Mondiale, s'est aussitôt imposé à tous et point n'est besoin d'être grand prophète, pour affirmer ici que sa haute valeur, sa volonté méthodique et ferme lui assureront très vite, si du moins ce n'est chose faite, la reconnaissance affectueuse des uns, déferente des autres.

La seconde des prérogatives présidentielles est pour moi déjà acquise, puisqu'elle m'a valu le plaisir délicat de connaître avant que vous en entendiez la lecture et sans le risque d'être distrait par les charmes de cette assemblée, le discours de Monsieur le Surveillant Général Prat.

Magistral discours, d'où sont sévèrement bannis tous lieux communs et qui nous présente en un raccourci d'une saisissante ordonnance l'évolution progressive et continue des grands règnes de la Nature.

Croyez-en l'expérience que je viens d'acquérir : sans vous tenir pour satisfaits par l'audition à laquelle vous venez d'assister, relisez ce discours quand vous en aurez le loisir, quand vous serez en pleine sérénité d'esprit ; prenez le corps-à-corps et bien vite vous serez amenés à des méditations graves et génératrices d'énergie.

Vous vous direz que tant de merveilles n'ont pas pu se produire en dehors d'une Puissance Créatrice qui domine le Monde et devant laquelle s'incline tout être qui pense et qui raisonne, même s'il hésite à la qualifier et à la déterminer.

Vous constaterez aussi que par un incessant effort de ténacité attentive, de réflexion, de travail, l'homme, soulevant la nature pour ainsi dire, la secondant, l'attirant toujours vers le mieux, s'est par bonds successifs élevé à des auteurs déconcertantes.

Les exemples se présentent en foule à votre pensée comme ils ont assailli la mienne.

Que n'ai-je le loisir de les commenter avec vous !

Quel chemin parcouru depuis l'époque reculée où notre ancêtre du paléolithique, disons par prudence du néolithique, recourait timidement à l'emploi du silex, du calcaire jusqu'au jour qui déjà s'estompe où on a vu des ingénieurs, graves jeunes hommes, conduire avec une sûreté mathématique, la construction de gratte-ciels dans lesquels n'entrent que des roches converties en un ciment de solidité éprouvée et du fer dont les caractéristiques de densité, de résistance, de dilatation ont été scientifiquement déterminées.

Quel contraste entre les frères esquifs des anciens creusés dans un arbre ou faits de peaux de bête et les navires actuels de plus de 40.000 tonnes, longs de plus de 200 mètres, à peine imaginés par Jules Verne, dont les plans s'établissent par des calculs algébriques.

Et dans le domaine animal, sans parler du Gambusia larvifère, du Gambusia libérateur devenu ici un poisson de premier plan grâce à l'aimable et savant Docteur Oxner, n'avons-nous pas des utilisations merveilleuses ?

Au hasard, citons la sériculture, si vous le voulez : Dès la fin de l'Empire Romain, le papillon, la chenille, le chrysalide ont laissé surprendre leur secret ; les feuilles tendres du mûrier sont reconnues propices à la nourriture des vers ; le dévidage du cocon est entrepris et depuis des siècles l'art de la soie s'est imposé. Vers 1800, le grand maître de la mécanique industrielle Jacquard met en échec les métiers à la tire sur lesquels peinaient les canuts lyonnais et c'est aujourd'hui une formidable équipe de 100.000 âmes qui vit de cette somptueuse industrie. Je dis somptueuse ; ce qualificatif a-t-il encore sa valeur depuis que le savant français M. de Chardonnat tente — et avec quel croissant succès — de substituer à la soie du bombyx sa soie artificielle dérivée de la cellulose.

Ces exemples je pourrais les multiplier à l'infini s'il s'agissait surtout d'exciter votre ardeur créatrice. Mais vous n'êtes point encore des créateurs, chers amis ; confiez-vous d'être des observateurs patients et réfléchis.

Si au cours de vos vacances, vous orientez résolument vos efforts d'observation vers la recherche de l'idéal, du beau sous toutes ses formes, vous acquerez une force dont le bénéfice ne vous abandonnera plus.

L'observation n'est-elle pas l'indispensable assistante de l'art et du génie ?

Sans quitter le domaine des sciences naturelles, aujourd'hui à l'honneur, qui pourrait prétendre que l'observation n'a pas puissamment aidé les Fabre et les Maurice Maeterlinck dans leurs passionnantes études ?

Je ne pense pas, quant à moi, que l'inspiration, pour vaste et élevée qu'elle soit, puisse à elle seule, si elle ne s'accompagne pas de l'esprit d'observation, engendrer les progrès dont nous sommes sans cesse les témoins.

Quelle opposition prestigieuse entre les reproductions naïves d'animaux divers qui illustrent les grottes d'Aurignac ou de la Madeleine de Tursac, voire même les peintures d'Hagia-Triada et les merveilles d'art qui font actuellement l'admiration du monde : les Troyon, les Rosa Bonheur, orgueils de nos musées, les cires perdues de Barye, l'illustre animalier et plus près de nous les aquarelles si parfaites de tenue, si fidèles, si riches de

coloris qu'on est tenté de respirer le parfum des fleurs qu'elles représentent.

Courez donc, observateurs épris, vers la nature féconde qui vous attend avec ses merveilles, ses innombrables trésors ; rapprochez-vous des bêtes, des plantes et des fleurs et si, d'aventure, l'un de vous a le joli courage de préparer un squelette de reptile, qu'il en dote le laboratoire du Lycée : ce sera le premier pas vers la notoriété et j'imagine que son carnet scolaire n'y perdra rien.

J'entends bien que manqueront encore les crânes de mammifères : comme Monsieur Prat, je suis certain qu'il n'est aucunement téméraire d'escompter la sollicitude généreuse et toujours en éveil de Notre Auguste Souverain S. A. S. le Prince Louis II vers qui s'élèvent nos sentiments de reconnaissance et de fidélité.

Après ces discours qui ont été écoutés avec la plus profonde attention et longuement applaudis, M. le Directeur Barraud a donné lecture de la liste des Professeurs et Anciens Elèves morts au Champ d'Honneur. Cette lecture a été écoutée debout et suivie d'une minute de recueillement.

M. Barraud et plusieurs Professeurs ont alternativement lu à haute voix le Palmarès dont nous publions les extraits suivants :

#### GARÇONS

Prix de l'Association Amicale des Anciens Elèves décerné à l'élève qui s'est le plus distingué au cours de ses études par son travail, sa conduite et ses progrès : Marquet Jean-Charles, de Monaco.

Prix offert par l'Association des Mutilés et Blessés Français de Beausoleil, Monaco et communes environnantes (Classe de Mathématiques) : Lassale André, de Tulle.

Prix de la Chambre Consultative des Intérêts Economiques (Classe de Philosophie) : Capponi Régis, de Vintimille.

Prix offert par l'Alliance Française (Classe de Première A) : Torti Marcel, de Monaco.

Prix offert par S. Exc. le Ministre d'Etat M. Piette (Classe de Première B) : Merchiorre René, de Monaco.

Prix offert par M. Bouvier, Consul de Belgique (Classe de Seconde A) : Notari Hubert, de Monaco.

Prix offert par la Colonie Française (Classe de Seconde B) : Lemoine Roger, de Monaco.

Prix offert par la Société de Conférences de Monaco (Classe de Troisième A) : Jarny Jean, de Fontaine-le-Bourg (S.-I.).

Prix offert par la Section de la Ligue Maritime et Coloniale de France à Monaco (Classe de Quatrième A) : Badia Ramon, de Monaco.

**Prix d'Honneur** offert par l'Association des Poilus, Anciens Combattants Français de Beausoleil, Monaco et communes environnantes (Classe de Première A) : Bourgenot Louis, d'Orléans.

Prix offert par le Club Alpin français à l'élève des classes supérieures qui a manifesté le plus d'aptitude pour l'étude de la Géographie : Lassale André.

Prix offert par l'Institut Océanographique à l'élève des classes de Seconde qui s'est le plus distingué en Géographie générale (« La Carrière d'un Navigateur », par S.A.S. le Prince Albert de Monaco) : Fontana Philippe, de Monaco.

Prix offert par le Comité des Traditions Locales à l'élève des classes de Seconde qui s'est le plus distingué dans l'étude de l'Histoire de la Principauté : Notari Hubert.

#### FILLES

Prix offert par l'Association des Poilus, Anciens Combattants Français de Beausoleil, Monaco et communes environnantes (Classe de Philosophie) : Colly Marie, de Monaco.

Prix de la Chambre Consultative des Intérêts Economiques (Classe de Cinquième A) : Berthe Odile, d'Aulnay-sous-Bois (S.-et-O.).

Prix offert par S. Exc. le Ministre d'Etat, M. Piette (Classe de Cinquième Année B) : Semino Eliane, de Beausoleil.

Prix offert par la Colonie Française (Classe de Troisième Année) : Nohac Mireille, de Bagnères-de-Bigorre.

Prix offert par la Société de Conférences de Monaco (Classe de Deuxième Année) : Tonetti Simone, de Monaco.

Prix offert par l'Association des Mutilés et Blessés Français de Beausoleil, Monaco et communes environnantes (Classe de Première Année A) : Léon Laurette, de Paris.

Prix offert par la Section de la Ligue Maritime et Coloniale de France à Monaco (Classe de Première Année A) : Tholosan Lucienne, de Monaco.

**Prix d'Honneur** offert par la Section de l'Alliance Française à Monaco (Classe de Philosophie) : Esser Elisabeth, de Hollande.

Prix offert par le Comité des Traditions Locales à l'élève des classes de Quatrième Année qui s'est le plus distingué dans l'étude de l'Histoire de la Principauté : Scottu Antoinette, de Monaco.

Prix offert par l'Union Italienne, à l'élève des classes supérieures qui s'est le plus distinguée dans l'étude de la langue italienne (Classe de Cinquième Année) : Notari Roxane, de Monaco.

A la nouvelle du décès de S. A. R. le Prince Emmanuel-Philibert de Savoie, Duc d'Aoste, M. le Conseiller de Gouvernement Gallèpe, au nom du Ministère d'Etat ; M. le Conseiller Privé Bellando

de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale, au nom de la Ville et de la population monégasque ; S. G. Mgr Clément, Evêque de Monaco ; M. le Consul Général Canu, au nom du Service des Relations Extérieures, se sont inscrits sur le registre ouvert au Consulat d'Italie et ont exprimé à M. le Consul d'Italie leurs sentiments de condoléances.

Samedi soir, à 5 heures de l'après-midi, ont été célébrées, au cimetière protestant de Monaco, les obsèques de M. Henry Trüb, Consul Honoraire du Brésil, Président d'Honneur de la Colonie Suisse et ancien Président de la Chambre de Commerce, décédé à l'âge de 66 ans.

M. Trüb était Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire de très nombreuses décorations françaises et étrangères.

Né à Nice, de parents suisses, il avait fait sa carrière dans l'industrie hôtelière et avait été, jusqu'à ces dernières années, Administrateur et Directeur Général des Gordon's Hôtels du Continent, au nombre desquels se trouve l'Hôtel Métropole de Monte-Carlo.

La réunion a eu lieu au cimetière. Le cerceuil, recouvert de nombreuses et superbes couronnes, était exposé dans la chapelle protestante, tendue de noir. Un piquet de carabiniers rendait les honneurs.

En présence d'une nombreuse assistance où l'on remarquait les représentants du Ministère d'Etat, des Relations Extérieures, des différents Consuls, de la Chambre Consultative, de la Colonie Suisse et des autres Colonies, des Gordon's Hôtels et des Intérêts Hôtelières, M. le Pasteur Crochet a prononcé l'éloge du défunt.

Il a été ensuite procédé à l'inhumation. Sur la tombe, des discours ont été prononcés par M. Arn, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Suisse ; M. Rolfo, des Intérêts Hôtelières ; M. Poirault de la Porte, des Gordon's Hôtels et M. René Lacour, Président de l'Association Syndicale des Hôtels de Cannes.

Après lecture d'une adresse de remerciements de la famille aux personnes présentes, M. le Pasteur Crochet a récité les prières des morts.

La Cour d'Appel, dans son audience du 4 juillet 1931, a rendu les arrêts suivants :

A. P.-A., laitier, né le 1<sup>er</sup> août 1894 à Pigna (Italie), demeurant à Monte-Carlo. Mise en vente de lait non marchand. Appel par le Ministère Public du jugement du 9 juin 1931 qui avait condamné A., à 25 francs d'amende avec sursis. — Arrêt confirmatif.

B. A., épouse L., laitière, née le 10 septembre 1910, à Robilante (Italie), demeurant à Monte-Carlo. Mise en vente de lait non marchand. Appel par le Ministère Public du jugement du 2 juin 1931 qui avait acquitté la nommée B. A., du chef de fraude sur le lait, mais l'avait condamnée à 50 fr. d'amende pour vente ou mise en vente de lait non marchand. — Arrêt confirmatif.

C. E.-C., laitier, né le 6 septembre 1903, à Draguignan, demeurant à Monaco. Fraudes sur le lait (lait mouillé). Appel par le Ministère Public du jugement du 9 juin 1931 qui avait acquitté C., du chef de fraudes sur le lait, mais l'avait condamné à 50 francs d'amende pour mise en vente de lait non marchand. — Arrêt modificatif : six jours de prison (avec sursis) et 500 francs d'amende.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 23 et 30 juin 1931, a prononcé les jugements suivants :

P. J.-L.-C., dessinateur, né le 17 décembre 1888, à Ajaccio (Corse), sans domicile ni résidence connus. — Vol : un an de prison (par défaut).

M. L.-D.-M., né le 23 février 1916, à Monaco, demeurant à Beausoleil. — Vols et complicité : déclaré coupable, acquitté comme ayant agi sans discernement condamné à être enfermé jusqu'à

17 ans révolus dans une maison de correction. — Le sieur M., déclaré civilement responsable.

L. J.-O., tapissier, né le 28 mai 1914, à Beausoleil (A.-M.), sans domicile fixe. — Vols et complicité : trois mois de prison (avec sursis) — La dame L., déclarée civilement responsable.

O. S.-J., garçon de café, né le 20 juin à Monaco, demeurant à Cap-d'Ail. — Vols et complicité : un mois de prison (avec sursis). — La dame O., déclarée civilement responsable.

K. G., étudiant, né le 12 juillet 1913, à Siedlitz (Russie), sans domicile ni résidence connus. — Vol : deux ans de prison (par défaut).

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. M<sup>te</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant acte administratif en date à Monaco, du quatre juillet mil neuf cent trente et un ;

M. Robert KAHN, rentier, et M<sup>me</sup> Alice ROZENWEIG, dite ROSES, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, boulevard de l'Observatoire, villa Del-Sole.

Ont vendu au Domaine Public de S. A. S. M<sup>te</sup> le Prince Souverain de Monaco, représenté par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, Son Administrateur, demeurant à Monaco.

Une parcelle de terrain de forme irrégulière située à Monaco, quartier des Révoires, de la contenance approximative de trois cent six mètres carrés trente-neuf décimètres carrés, cadastrée n° 91 P, de la section A, confrontant : vers le nord, un chemin privé ; vers l'est, les vendeurs ; et, pour une petite partie le boulevard de l'Observatoire ; vers le sud-ouest, M. Vochelle ; et vers l'ouest, M. Larue.

La dite parcelle de terrain nécessaire à la construction d'une route au quartier des Révoires Supérieures déclarée d'utilité publique par les Ordonnances Souveraines des 13 juillet 1914 et 12 avril 1930.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de deux cent cinquante mille francs, ci... 250.000 fr.

L'un des originaux du dit acte a été déposé aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco pour être transcrit.

Les personnes ayant, sur la parcelle de terrain vendue, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit Bureau dans le délai de quinze jours à défaut de quoi la dite parcelle de terrain en sera définitivement affranchie ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à cette même parcelle de terrain, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinze jours sus indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le neuf juillet mil neuf cent trente et un.

L'Administrateur des Domaines, CH. PALMARO.

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le sept juillet mil neuf cent trente et un, M<sup>me</sup> Marie-Camille DALMASSO, veuve de M. Georges BODINO, commerçante, demeurant à Monaco, 29 bis, rue Plati, a vendu à M. Gio-

vanni PONZA, commerçant, demeurant également à Monaco, 29 bis, rue Plati, le fonds de commerce de vente de lait au détail, épicerie, comestible, légumes, huiles, vente des eaux minérales, bière et limonade à emporter ainsi que la vente des vins et liqueurs exploité 29 bis, rue Plati.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la seconde insertion.

Monaco, le 16 juillet 1931.

(Signé : ) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte sous seings privés, fait double à Monaco, le 22 juin 1931, enregistré à Monaco le 23 juin suivant, folio 3, verso, case 1, M. Oscar TULLIN, commerçant, demeurant à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), boulevard des Moulins, n° 30, a cédé à M. Henri-Antoine-Joseph CROCE, commerçant, de nationalité italienne, et M<sup>me</sup> Marcelle-Brigitte-Jeanne LAGUINI, son épouse, demeurant ensemble à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), rue des Orchidées, n° 20, la dite dame de nationalité française, mineure, émancipée par son mariage, et autorisée à faire le commerce, par acte en date du 22 juin 1931, enregistré, le fonds de commerce de librairie, papeterie, articles accessoires avec librairie circulante, abonnement à la lecture, exploité à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), boulevard des Moulins, n° 30.

Oppositions, s'il y a lieu, au fonds vendu, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 9 juillet 1931.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seings privés, fait double à Monaco, les premier et vingt juin mil neuf cent trente et un, dont un exemplaire a été enregistré à Monaco le 23 juin suivant, folio 3, recto, case 5, aux droits de un franc, M. Emile AUZELLO père, marchand-boucher, demeurant à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), boulevard de France, n° 4, a cédé à : 1° M. Emilien AUZELLO ; 2° M. Romain AUZELLO, tous deux bouchers, demeurant à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), boulevard de France, n° 4, le fonds de commerce de boucherie connu sous le nom de Boucherie Parisienne, exploité à Monte-Carlo (Principauté de Monaco) boulevard de France, n° 4, maison Giaume.

Oppositions, s'il y a lieu, au fonds vendu, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 9 juillet 1931.

Société en nom collectif

(Extrait publié en conformité des articles 40 et suivants du Code de Commerce).

Par acte sous seings privés en date à Monaco du vingt-cinq juin 1931, enregistré,

M<sup>me</sup> Henriette ISNARD, épouse de M. Paul SAISSI, commerçante, demeurant à Monaco, 6, avenue Fontvieille,

Et M<sup>me</sup> Olympe ISNARD, demeurant aussi à Monaco, même adresse,

Ont formé entre elles une Société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation du fonds de commerce de mercerie-chemiserie, sis à Monaco, 11 bis, rue Grimaldi, et généralement toutes opérations et représentations commerciales se rattachant à ce commerce.

Cette Société est contractée pour une durée de dix ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1931, avec tacite reconduction pour une nouvelle période de dix ans si bon semble aux associées.

Le siège de la Société est fixé à Monaco, 11 bis, rue Grimaldi.

Les raison et signature sociale sont Saissi-Isnard.

Les affaires de la Société sont gérées et administrées par les deux associées, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet. En conséquence, chacune d'elles aura la signature sociale dont il ne lui sera toutefois permis de faire usage que pour les affaires de la Société ; tous engagements écrits dépassant la somme de cinq mille francs porteront la signature des deux associées.

Un exemplaire du dit acte a été déposé ce jour au Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco pour être transcrit et affiché conformément à la loi.

Monaco, le 4 juillet 1931.

MONTE-CARLO

ÉTÉ

COUNTRY CLUB

MONTE-CARLO BEACH

est ouvert

LE SPORTING D'ÉTÉ

Ouvre le 1<sup>er</sup> Août

LE GRAND CASINO NE FERME JAMAIS

GOLF

Pendant toute l'Année

Altitude : 820 mètres

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 2 octobre 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 420290.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 13 octobre 1930. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1930. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 356928 à 356931.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 février 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21404.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1931.